Image not found or type unknown

# Maladie et mise à pied conservatoire

Par **gibus**, le **05/11/2009** à **12:50**

Bonjour,
je suis actuellement en maladie depuis le 15/10 jusqu'au 18/11 nous étions en négociation avec mon employeur (10 ans d'ancienneté) et je reçoi ce jour 1 convocation à entretien pour licenciement avec mise à pied conservatoire, l'entretien est prévu le 19/11. faut-il que je revois mon médecin ? mon employeur a t il le droit de passer de la négociation avec rupture conventionnelle au licenciement ? je ne vois pas ce qu'il peut me reprocher. Merci. Louisa

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés